

Image not found or type unknown



Vendre et acheter en même temps

Par **Ekwe1990**, le 14/02/2024 à 16:16

Bonjour,

Je viens de signer une offre pour la vente de mon appartement et 3 jours après, j'ai également fait une offre pour ma future maison qui a été acceptée. Le timing est donc très bien mais je me pose une question. Vais-je devoir obligatoirement signer la vente de mon bien avant l'achat du nouveau car j'ai besoin des fonds pour mon apport ?

Merci d'avance pour votre retour.

Par **Pierrepauljean**, le 14/02/2024 à 16:32

bonjour

je suppose que vous avez pris conseil auprès de votre notaire pour vous assister dans ces 2 opérations

où en êtes vous de la vente de votre logement actuel ?

avant contrat signé ?

Par **Ekwe1990**, le 14/02/2024 à 17:24

Bonjour,

Justement je vois le notaire vendredi j'allais lui poser la question mais je voulais savoir avant par curiosité. Pour l'instant nous avons juste signé une offre pas d'avant-contrat c'est le tout début.

Par **Pierrepauljean**, le **14/02/2024** à **17:27**

vous connaissez les délais :10 jours pour la rétractation après la notification de l'avant contrat
+ les conditions suspensives

Par **Ekwe1990**, le **14/02/2024** à **17:35**

oui

Par **Visiteur**, le **14/02/2024** à **17:43**

Bonjour,

Vous avez accepté une offre pour votre appartement. Commencez par signer un compromis et vérifiez le plan de financement de l'acquéreur. S'il a besoin d'un crédit, il y a un risque qu'il ne l'obtienne pas. Il peut aussi dans les 10 jours après signature du compromis se rétracter. Et ne comptez pas signer l'acte avant environ 4 mois (le notaire vous donnera les délais).

De même vous avez fait une offre d'achat, mais si elle n'est pas encore acceptée, le vendeur peut soit l'ignorer, soit vous imposer de passer directement à la signature du compromis. Là encore les règles sont les mêmes, vous avez 10 jours pour vous rétracter.

Consultez quand même votre banque pour un prêt relais, sachant que tout grain de sable peut vous mettre en difficulté.

Par **Ekwe1990**, le **14/02/2024** à **17:47**

Merci de votre retour mais on ne va pas être défetiste, c'était une simple question. Mon acheteur n'a pas besoin de prêt et nous avons déjà vu avec la courtière pour le prêt relais donc tout est OK de côté là. Effectivement il y a toujours un risque de rétractation mais c'était seulement pour savoir s'il y avait un moyen mais je verrais avec mon notaire...

Par **Visiteur**, le **14/02/2024** à **18:22**

Un moyen de faire quoi ?

Pour signer l'achat, il faut avoir reçu les fonds de la vente de votre bien.

Si c'est chez le même notaire, vous pouvez faire les 2 signatures le même jour. Mais pas inverser l'ordre des paiements.

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2024** à **20:36**

Bienvenue

Si vous avez un accord pour un prêt relais, quel est votre problème subsistant ?